

LE MESSENGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

Matanihi 14. — N° 16

TE VEA NO TAKITI.

Mahana maiti 18 no Novema 1885.

PREX DE L'ABONNEMENT (par an) Payable
En 30 paiements de 5 fr. 50 c. à l'avance.
En 30 paiements de 5 fr. 50 c. à l'avance.
En 30 paiements de 5 fr. 50 c. à l'avance.

PREX DES ABONNEMENTS (non comptant)
En 30 paiements de 5 fr. 50 c. à l'avance.
En 30 paiements de 5 fr. 50 c. à l'avance.
En 30 paiements de 5 fr. 50 c. à l'avance.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Adressé : portant annulation d'un substitut du Procureur Impérial ; — Résumés des fonctions de Résident et de Directeurs des affaires indigènes aux Îles Marquises et conférant au Résident celles d'officier de l'état civil.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles et faits divers. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Marché de l'épave. — Tableaux d'abstention. — Annonce.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Îles de la Société,

Vu l'arrêté du 12 octobre 1885, déterminant la composition des divers tribunaux du Protectorat pendant l'année 1885-1886 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTÉS :

1. Parfayon, lieutenant de vaisseau, remplira les fonctions de substitut du procureur impérial, en remplacement de M. Isnart, appelé à un autre emploi.

L'Ordonnateur f.f. de Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Puapue, le 15 novembre 1885.

Signé : O. DE LA BONGHIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur f.f. de Chef du service judiciaire,
Signé : T. NESTR.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Îles de la Société,

ARRÊTÉS :

Les charges de Résident et de Directeur des affaires indigènes inscrites par l'arrêté du 19 mars 1883, réglant le service spécial des Îles Marquises, seront dorénavant remplies par un seul fonctionnaire qui prendra le titre de Résident, et se conformera, dans l'exercice de ses fonctions, aux dispositions établies en l'arrêté précédent.

Aux attributions dévolues par ledit arrêté, il joindra celles d'officier de l'état civil, et transmettra au chef-lieu, par chaque occasion, une expédition des actes qu'il aura dressés, pour être transcrits sur les registres de l'état civil de Puapue.

L'Ordonnateur et le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* des Établissements.

Puapue, le 15 novembre 1885.

O. DE LA BONGHIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Le Secrétaire général,
F. A. BOSSET.

L'Ordonnateur,
T. NESTR.

PARTIE NON OFFICIELLE.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Correspondance du Camp de Châlons.

On écrit de Châlons, le 12 août :

Hier, à six heures, Sa Majesté a donné un grand dîner à tous les officiers généraux, supérieurs, et d'état-major de la 1^{re} division d'infanterie. Ce soir, c'est le tour de la 2^e division. L'Empereur, après le dîner, s'est fait présenter tous les officiers engagés, et s'est entretenus longtemps avec chacun d'eux, jusqu'à l'arrivée du maréchal Niel.

Ce soir, on attend le Prince-impérial, qui arrive par le train de Paris vers cinq heures et doit se rendre au quartier-général sans appareil.

Lundi, dix-huit, l'Impératrice arrive. On annonce aussi Abd-el-Kader, qui assistera, en présence de Sa Majesté et du jeune Prince, à un simulacre de la bataille de Marengo, ordonné pour lundi à une heure de l'après-midi.

Le maréchal Randon, ministre de la guerre, retenu par une indisposition, a envoyé son chef de cabinet, le colonel Colson. Ce ministre est arrivé M. Drouyn de Lhays, et, à trois heures, M. Barache. L'Empereur devait faire essayer aujourd'hui à une heure des pièces d'artillerie d'un modèle nouveau, mais ces expériences ont été remises à trois heures.

À la batterie d'expériences établie à gauche du quartier impérial se trouvent deux des bouches à feu qui doivent tirer à deux coups. L'une est tout en acier, l'autre est en bronze avec une chambre en acier. On pense que le métal étant plus résistant et l'âme de la pièce devant se trouver moins détériorée au bout d'un certain nom-

bre de coups, le projectile sera mieux assujéti et donnera une juste portée.

Demain, après le dîner, qui sera célébré à huit heures, il y aura un défilé des troupes en grande tenue.

Maintenant, dans une petite promenade de 6 kilomètres sur le front de bataille du camp.

À l'extrême droite, en première ligne, on trouve d'abord le 8^e cuirassiers, sous la tente, s'appuyant au petit Montmoulin. Ce camp, comme celui des deux brigades de dragons et de la brigade de cavalerie légère, n'a rien de remarquable. La cavalerie et l'artillerie, dont les hommes sont fort occupés, n'a malheureusement pas de temps à donner à ces jolis petits monuments d'art qui ornent la gauche du camp.

Vient ensuite le grand régiment divisionnaire qui, heureusement, a peu de malades et dont le front des barbares est orné de guirlandes, de devises, d'inscriptions et de fleurs. En suivant de la droite à la gauche la grande et large voie qui longe le camp, on trouve la division baraquée du général Picard.

Les artistes de cette division se sont plutôt attachés à orner de peintures l'intérieur du baraquement qu'à placer à l'extérieur des statues et autres ornements en pierre ou en bois. On croit que cette division possède plus de peintures que de sculpteurs.

La mer du 74^e de ligne paraît le baraquement le plus remarquable par son ornementation. Outre les peintures à l'huile et les fresques qui décorent le plafond, la chambre du café est admirablement peinte sur tout son pourtour.

C'est là que se trouve le tableau d'un simple soldat, ancien peintre vétéran, dont le sujet est le suivant : Un aigle porte à l'Empereur Napoléon I^{er}, représenté en César, et montant un cheval fougueux, un drapeau vert que l'ancien impérial tient au bec et sur lequel on lit un devisin latin par lequel le retour de sa dynastie est la trône de France est promis au grand capitaine. L'auteur de cette peinture se nomme Edouard Ghéde.

Si, de la division baraquée, on passe à la division d'infanterie du général Liniers, qui est sous la tente, on se trouve tout le long du front de bandière et même sur les côtés des grandes rues, en pleine exposition d'horticulture et de sculpture. Ce ne sont partout que fleurs et statues. Toutes les tentes de soldats, sans exception, sont entourées de fleurs ; celles des officiers ont de véritables jardins.

Grâce aux soins intelligents des troupes, au fumer qui les met dans leurs petites plantations, grâce aux arrosages incessants, les plantes ont pris un développement incroyable sur un terrain aussi peu propre à la culture.

Mais entre tous ces prodiges enfantés par les régiments de la seconde division, il faut citer ceux du 2^e de ligne, qui possède un grand nombre d'artistes dont plusieurs ont un talent réel.

Ainsi, sur le front de bandière du camp de ce régiment, on voit une belle fortification régulière due au capitaine Jalen ; une Impératrice en buste, d'une ressemblance parfaite, du sergent de grenadiers Wix ; un obélisque avec inscriptions en caractères anciens, du sous-lieutenant Guignard ; une sculpture en bronze à faire frémir, du sergent Villeroi, à qui le jardin du colonel Roux est redevable d'un cadran solaire avec les douze signes du zodiaque. Rien de plus amusant comme ces douze signes, représentés par deux assistants. Ainsi, le signe de la Vierge est représenté par un gros Normand entouré de ses enfants caillouteux ; le Sagittaire est un aigle presque nu lançant une flèche au pays ; pour l'explication des signes, un livre ouvert donne un rébus fort ingénieux.

Mais continuons l'examen du camp du 9^e de ligne. J'y ai remarqué encore : une étonnante statue du Prince-impérial, une autre de l'Empereur, modèles que le sous-lieutenant Puy et par un simple volutage, statues-bustes d'une incroyable ressemblance, placées sur des fûts de colonne et entourées de vases vénitiens avec jets d'eau ; le monument du drapeau, entouré d'un double front de fortification de Cormontaigne établi dans toutes les règles de l'art ; une échelle aussi grande ; un porte-drapeau qui défend son aigle, substitué en pied de demi-grandeur, d'un grand maître d'armes du régiment ; une mosaïque arabe avec son muselin sur la coupe, tout autour des inscriptions en caractères et en langues arabes, à la gloire d'Abd-el-Kader, en reconnaissance de sa conduite au Syrie ; un arc-de-triomphe à Napoléon III, du sous-lieutenant Maréchal. La pièce la plus simple, et peut-être celle qui ira le plus au cœur de Sa Majesté, est un livre ouvert sculpté, avec ce titre : Jules César, et à côté une palme académique ; à droite et à gauche des faisceaux de licteurs.

Le 1^{er} de ligne ainsi que le 3^e ont aussi quelques jolis monuments. Le 1^{er} ne citait qu'un charmant buste de l'Empereur, du maréchal des logis Bailly, avec aigles, trophées d'armes, etc., sur le front de bandière de la seconde ligne. Le 3^e a une seconde ligne est formée du train des équipages, 4^e section, 3^e compagnie, dont fait partie le maréchal des logis Bailly, des huit batteries d'artillerie avec leurs parcs, et du 9^e de cuirassiers.

Les Escadres devant Cherbourg.

On écrit de Cherbourg, 13 août :

Le nombre des personnes qui, de Paris et de Londres, arrivent à Cherbourg dépasse toutes les prévisions. Les autorités prennent les dispositions nécessaires, sinon pour loger, du moins pour abriter ceux qui ne pourront trouver place dans les hôtels et dans les mai-

Art. 11. Les hommes, en somme, ont-ils été honorés d'autant qu'ils ont été estimés et confiés, et se gardent-ils bien de donner, en sa présence, l'avantage sur elle à aucune autre femme qu'elle ne le soit ?

Art. 12. Chaque notre tendresse réciproque nous assure que nous ne manquerons jamais à tout ce que nous venons de prescrire, cependant nous convenons de garder, chacun par devers nous, les présents articles signés de tous deux : si l'un de nous paraissait en oublier un seul-point, il sera permis à l'autre de lui remettre sous les yeux.

Art. 13. L'un n'aime rien qu'il n'appartienne à l'autre. Ce n'est pas la peine de compter ce que chacun apporte lorsqu'on met tout en commun.

Le cœur et le courage, seuls, ont que nous apportons, ne se comptent pas, et chacun tâche d'en avoir le plus possible.

Fait double l'an de grâce 1864.

De tout mon cœur,

Signé : Jules.

De tout mon cœur et pour la vie,

Signé : Suzette.

Ce contrat de mariage une fois fait, on publia les bans. Le père de Sophie ayant trouvé la famille qui venait de lui, crut à tort, et fut opposé au mariage. C'était à regret qu'il se voyait en face de son gendre. A l'audience, ce dernier demanda un sursis jusqu'à ce qu'il ait fait statuer sur une demande en interdiction qu'il a formée contre sa fille; mais le tribunal y a eu moyen de faire de la part du père et a prononcé la main-levée pure et simple de l'opposition. Ce contrat n'est, à dit l'avocat de Sophie, un emprunt fait en badinant sur le répertoire comique de notre théâtre. Comme dans toute bonne comédie, grâce au jugement du tribunal, tout finira par un mariage.

VARIÉTÉ SCIENTIFIQUE.

Résumé des lois qui régissent les ouragans et les tempêtes.

Dans la séance du 19 juin de l'Académie des sciences, M. Lartigue, capitaine de vaisseau, a présenté la note suivante :

Définition : Les ouragans sont des vents impétueux qui tournoient.

Les ouragans (hurricanes) ou tempêtes tournoyantes (revolving storm) sont des tourbillons d'un diamètre plus ou moins grand.

Tempêtes (storms), vents violents qui, après avoir soufflé un certain temps de la même direction, venant changer quelquefois plus ou moins brusquement.

Coups de vents (strong gales), vents très-forts, dont la direction varie peu.

Cyclones, courants d'air circulaires dans lesquels l'air se meut quelquefois lentement et d'autres fois avec la plus grande rapidité. Les tourbillons sont de vrais cyclones; mais les cyclones ne deviennent pas toujours tourbillons.

Pour bien comprendre les questions relatives aux ouragans et aux tempêtes, il faut nécessairement connaître le mouvement général de l'atmosphère : car ce sont rarement des causes locales qui déterminent ces phénomènes, et dans le plus grand nombre de cas, ceux-ci sont produits par des vents qui ont pris naissance à une très-grande distance du lieu où ils se font ressentir; il résulterait même de nos investigations qu'ils ne se manifesteraient que là où des vents intenses d'un des hémisphères peuvent se rencontrer avec des vents de l'hémisphère opposé, ayant eux-mêmes une certaine intensité.

Mes observations dans les diverses parties du globe et mes études sur celles d'un très-grand nombre de navigateurs, m'ont fait reconnaître qu'il n'existe que quatre-courants d'air principaux dans les deux hémisphères : ceux du N. au N.-E., du N.-O. au S.-E., du S. au S.-O. Les vents qui soufflent plus près de l'Équateur que le N.-E. et le S.-E., sont produits par l'influence que les vents de ces directions exercent réciproquement les uns sur les autres, et par celle des terres, lorsque leur configuration favorise l'écoulement de l'air vers l'océan : de même les vents qui soufflent plus près de l'Ouest que le N.-O. et le S.-O., sont causés par l'influence réciproque des vents de N.-O. et de S.-O. et par l'effet de la configuration des terres.

Lorsque les vents polaires, que je considère comme les seuls vents naturels au pôle, ne trouvent aucun obstacle qui les détermine de leur direction normale, ils varient du N. au N.-E. et du N.-E. au S.-E. et de S.-E. à l'Équateur, à mesure qu'ils s'avancent vers l'Équateur; mais ils rencontrent les vents tropicaux du S. au N.-O. ou du N. au N.-E., les vents polaires soufflent entre le S. et le N.-O. dans l'hémisphère boréal, entre le S. et le S.-O. dans l'hémisphère austral, sans rien dans les hautes que dans les basses régions. Près de la surface de la terre, ces vents, ainsi que ceux du N. au N.-E. ou du S. au S.-E., se détournent pour se réunir aux alizés de l'hémisphère dans lequel ils ont pris naissance; mais dans les régions supérieures de l'atmosphère, ils parviennent, sans changer sensiblement de direction, jusqu'à l'Équateur. Ils le dépassent même dans un grand nombre de cas, passent au-dessus des alizés de l'hémisphère dans lequel ils sont entrés, et ils s'y propagent, soit à la surface terrestre, soit dans les régions supérieures de l'atmosphère, jusqu'à nos environs des pôles. Après avoir franchi l'Équateur, sphère, jusqu'à nos environs des pôles. Après avoir franchi l'Équateur, ils perdent une partie des propriétés des vents primitifs, et pour ce motif, je leur donne le nom de *secondaires*, en même temps que celui des vents tropicaux.

Les ouragans et les tempêtes qui ont quelque durée et qui se propagent sur une grande étendue, ont une certaine origine, sont déterminés, dans les deux hémisphères, par la rencontre des vents soit du N. au N.-E., soit du N. au N.-O., avec les vents du S. au S.-E. ou du S. au S.-O., et quelquefois par celle des courants d'air de ces quatre directions.

Lorsque ces vents sont plus ou moins chauds, ils tendent à s'élever vers les régions supérieures de l'atmosphère, et alors, ils peuvent former des tourbillons d'une étendue plus ou moins considérable; mais lorsqu'ils sont froids, ils tendent à se rapprocher du sol, et alors il se produit des tourbillons, ce qui a lieu, que dans les tempêtes les plus violentes, ceux-ci, bien que causant des effets désastreux, ont un très-petit diamètre, et leur durée n'est que momentanée. D'après M. le maréchal Vaillant, il y aurait autant de tourbillons qu'il existe d'angles de rencontre entre les vents qui produisent la tempête. (Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, t. 57, p. 1006.)

Il n'est pas toujours nécessaire, pour déterminer un ouragan ou une tempête, que les vents qui en sont la cause soient très-violents; il suffit qu'ils aient pris naissance à une très-grande distance du point vers lequel ils convergent, et qu'ils aient une vitesse acquise représentée par 12, 5 ou 6, leur vitesse dans les ouragans étant représentée par 12. Ils augmentent d'intensité à mesure qu'ils se rapprochent de ce point ou ils peuvent souffler avec violence; mais lorsque les vents ont pris naissance près du lieu où la tempête en lutte, il faut, pour que le phénomène se produise, qu'il survienne subitement et qu'ils acquièrent presque aussitôt une grande intensité.

Les tourbillons qui entourent les ouragans ou les tempêtes tournoyantes se forment d'abord dans les régions supérieures de l'atmosphère, exercent une action plus ou moins grande sur les lieux au-dessous desquels ils passent; quelquefois ils se rapprochent du sol, ou alors l'ouragan se fait sentir avec plus de violence.

Dans les ouragans ou tempêtes tournoyantes, le centre du tourbillon doit toujours se trouver sur la perpendiculaire au vent observé sur chacun des points où passe le phénomène : si le centre n'est pas dans la direction de cette perpendiculaire, ou à peu près, le lieu de l'observation est nécessairement en dehors du tourbillon, et si l'on est de même sur un grand nombre de points où une tempête se fait sentir, on le tourbillon occupe peu d'étendue, l'ouragan n'est pas de l'espèce de celles que l'on nomme tournoyantes.

Une baisse rapide du baromètre annonce toujours une perturbation plus ou moins grande dans l'état de l'atmosphère; mais les autres signes précurseurs des ouragans et des tempêtes ne peuvent souvent pour les lieux très-rapprochés les uns des autres; quelquefois même les circonstances de ces phénomènes ne s'y présentent pas de la même manière.

Il est facile de prévoir la route (*track*) que suivra un ouragan ou une tempête dans les régions du globe où les vents varient peu, et d'après des règles bien connues; mais dans celles où les vents sont très-variables, sans que leurs variations soient soumises à des règles bien fixes, cela est non seulement, du moins très-difficile. On peut seulement, après de sérieux études et à l'aide de nombreuses observations simultanées, parvenir à reconnaître dans quelles parties du globe prennent naissance les vents qui sont la cause principale de ces phénomènes.

Les ouragans et les tempêtes se transportent quelquefois dans la même direction que la résultante des courants d'air qui les déterminent; alors ils se meuvent lentement. Avez-vous vu, si l'on suit la direction d'un de ces courants : dans ce cas, la vitesse de translation peut être plus grande. Le premier effet se produit lorsque les vents soufflent déjà à la surface terrestre, au moment où le cyclone arrive; le deuxième, lorsqu'un des courants d'air, placé d'abord dans les régions supérieures de l'atmosphère, cause l'ouragan ou la tempête ou se rapprochent du sol.

Lorsque ce courant a pris une grande extension dans le sens de sa largeur, il peut arriver que plusieurs ouragans ou tempêtes, indépendants les uns des autres, aient successivement à de courts intervalles et même simultanément sur des points plus ou moins éloignés.

Les ouragans avancent toujours plus ou moins vite, s'éloignent le plus fréquemment de l'Équateur; mais les tempêtes oscillent souvent pendant plusieurs jours de suite, se rapprochant tantôt des pôles et tantôt de l'Équateur. La cause de ces oscillations sur les tourbillons occupent une certaine étendue paraissent devoir se dissoudre plus ou moins promptement.

Les vents se détournent facilement de leur direction naturelle lorsque quelque obstacle leur empêche de suivre leur cours; ils dévient alors des courants dont la forme se rapproche plus ou moins de celle d'un cercle ou d'un cyclone. On ne doit pas confondre ces courants d'air circulaires qui se produisent en grand nombre à la surface du globe avec les tourbillons qui constituent les tempêtes tournoyantes, lesquelles, fort heureusement, sont assez rares.

(Monsieur de la Flotte.)

MOUVEMENT COMMERCIAL DE PAPETEE.

Marchandises importées et exportées du 10 au 17 novembre 1865.

IMPORTATIONS.

Par la gail. de Protet. Parc. — J. Brander, 5 ton. huile de coco.
Par la gail. de Protet. Parc. — J. Brander, 3 ton. huile de coco.
Par le cabot. du Protet. Torbay. — A. Burt, 1 lot de divers barriques.
Par la gail. de Protet. Algès. — J. Brander, 3 ton. huile de coco, 3 ton. sucre, 1 ton. miel, 1 petit lot sape.
Par la gail. de Baïona Yassara. — Gibert et Co, 1 baril huile de coco.

EXPORTATIONS.

Par la gail. du Protet. Parc. — Gibert et Co, 1 fûts huile de coco. — W. Stewart, 10,125 kg. coton. — A. Hart, 28 ton. huile de coco, 820 kg. caïeux, 17 kg. vanille, 5,100 coco.
Par le trois-mâts-basque français Id. — A. Hart, 10 ton. riz. — Caisse agricole, 11 ton. 1/2 coton (pesant 3,519 kg.).
Par la gail. de Protet. Parc. — J. Brander, diverses marchandises.
Par la gail. de Protet. Parc. — J. Brander, diverses marchandises.
Par la gail. de Baïona Cigüeta. — J. Brander, diverses marchandises.
Par le cabot. du Protet. Torbay. — A. Burt, 1 fûts huile, 1 sac farine, 5 paniers arrowroot, 2 caisses sape, 4 caisses bois, 5 sacs riz.
Par la gail. de Protet. Algès. — Chapman, 18 sacs riz, 15 mètres caïeux bleu, 1,200 kg. sape, 3 caisses produits chimiques.
Par la gail. de Baïona Yassara. — Gibert et Co, 2 barils marchandises, 1 caïeux sape.

